

## Garantie Frais de Santé - Ma Mutuelle de Village 2019

Les prestations prévues aux contrats ci-dessous ne peuvent être servies dans leur intégralité que dans le cadre du parcours de soins

	Sécurité Sociale	Prévention	Sécurité	Sécurité +	Confort	Confort +
		SS+Mut	SS+Mut	SS+Mut	SS+Mut	SS+Mut
<b>ACTES MEDICAUX ET PARAMEDICAUX</b> Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Consultations - Visites médecins (en secteur 1 ou adhérent DPTAM *)	70%	100%	100%	100%	130%	150%
Consultations - Visites - médecins (non adhérent DPTAM*)	70%	100%	100%	100%	110%	130%
Radiologie	70%	100%	100%	100%	100%	100%
Analyses, examens de laboratoire	60 à 70%	100%	100%	100%	100%	100%
Soins infirmiers	60%	100%	100%	100%	100%	100%
Kinésithérapie	60%	100%	100%	100%	100%	100%
Orthophonie, Orthoptie	60%	100%	100%	100%	100%	100%
<b>PHARMACIE</b> Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Pharmacie 15% - 30% - 65%	15 à 65%	100%	100%	100%	100%	100%
Contraception (5)	-	-	-	20 €	25 €	30 €
Orthopédie (5)	65%	65%	100%	100%	100%	100%
Forfait Orthopédique et petit appareillage	-	-	-	-	100 €	200 €
Prothèses auditives	60%	60%	100%	100%	100%	100%
Forfait auditif (1 ou 2 équipement) (5)	-	-	-	100 €	123 €	153 €
<b>OPTIQUE</b> Les remboursements prévus ci-dessous sont limités aux montants fixés par les décrets n°2014-1025 du 08/09/2014 (prise en charge maximale) (1)(2) Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Verres - Montures - remboursé(e)s par AMO	60%	60%	100%	100%	100%	100%
Forfait équipement monture + verres simples	-	-	-	180 €	220 €	260 €
Forfait équipement monture + verres complexes	-	-	-	195 €	240 €	280 €
Forfait équipement monture + verres très complexes	-	-	-	210 €	260 €	300 €
				(dont monture 60€ max)	(dont monture 80€ max)	(dont monture 100€ max)
Lentilles correctives remboursées par AMO	60%	60%	100%	100%	100%	100%
Lentilles remboursées ou non sur prescription (5)	-	-	-	-	46 €	61 €
Forfait Chirurgie laser : myopie, presbytie, astigmatisme, hypermétropie (par œil) (5)	-	-	-	-	250 €	350 €
<b>DENTAIRE</b> Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Soins dentaires	70%	100%	100%	100%	100%	100%
Prothèses dentaires remboursés SS	70%	70%	125%	170%	200%	250%
Actes nomenclaturés non remboursés (5) (5)	-	-	-	-	50 €	100 €
Plafond annuel cumulé sur Prothèses remboursées SS ou non (5) (5)	-	-	-	600 €	800 €	1 000 €
Orthodontie acceptée et remboursée 100% SS (2fois/an/bénéficiaire de moins de 16 ans) (TC) sur présentation de la facture acquittée (5)	100%	100%	125%	150%	150%	200%
<b>HOSPITALISATION</b> Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Soins externes en hôpitaux publics et semi privés	60 à 70%	100%	100%	100%	100%	100%
Hospitalisation médicale, chirurgicale - séjours	80%	100%	100%	100%	100%	100%
Honoraires d'un médecin (en secteur 1 ou adhérent DPTAM*)	70%	100%	100%	110%	120%	130%
Honoraires d'un médecin (non adhérent DPTAM *)	60%	100%	100%	100%	100%	100%
Forfait Hospitalier (3) (3)	-	100% illimité	100% illimité	100% illimité	100% illimité	100% illimité
PAT (Participation forfaitaire pour tout acte égal ou supérieur à 121€)	-	100%	100%	100%	100%	100%
Frais d'accompagnement moins de 16 ans ou + de 70 ans (lit et repas) (5)	-	-	-	FR/30jr/an	FR/30jr/an	FR/30jr/an
Frais de transport en ambulance remboursée SS	65%	65%	100%	100%	100%	100%
<b>CURES THERMALES</b> Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Soins	65 à 100%	65%	100%	100%	100%	100%
Forfait Hébergement Soins et Transport (5) (5)	-	-	-	-	77 €	92 €
<b>CHAMBRE PARTICULIERE (à partir de la première nuitée)</b> Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
En hôpitaux, cliniques: hospitalisation médicale, chirurgicale ou maternité (4)	-	-	-	40€/30jr/an	45€/30jr/an	50€/30jr/an
Etablissements spécialisés (maison de repos, rééducation, moyen et long séjour, psychiatrie, gériatrie...)	-	-	-	40€/10jr/an	45€/20jr/an	50€/30jr/an
<b>PREVENTION (1 fois/an)</b> Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Détartrage SS	70%	100%	100%	100%	100%	100%
Vaccins (tous)	65%	100%	100%	100%	100%	100%
Ostéodensitométrie (5) (5)	-	-	25 €	30 €	40 €	50 €
Sevrage tabagique(hors cigarette électronique) (5)	-	45 €	45 €	60 €	90 €	90 €
<b>PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES</b> Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Amniocentèse (5) (5)	-	-	-	-	-	31 €
Péridurale (5) (5)	-	-	-	-	-	31 €
Ostéopathie ou acupuncture ou nutritionniste (5)(6) (5)(6)	-	-	30 €	35 €	40 €	45 €
Prothèses capillaires et /ou mammaires (TC)	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Forfait prothèses capillaires et mammaires (5) (5)	-	-	-	150 €	200 €	250 €
Forfait obstétrique(si enfant inscrit à la naissance)	-	-	-	150 €	200 €	250 €

### Prévoyance : Prestations garanties par la Mutuelle Générale de Prévoyance (M.G.P.) RNM 337 682 660

Frais d'obsèques	300 €
Majoration en cas d'accident (sauf volontaire)	1 600 €
Aide ménagère (sous certaines conditions)	15 H / an
Garantie "tout accident" (en cas d'hospitalisation causée par un accident pour TV, magazines...)	16 € / jour
	60 jours/an et 3 hospitalisations maximum par accident

(1) Ticket modérateur et forfait limité à 1 équipement tous les 2ans Sauf pour les moins de 18 ans ou en cas d'évolution de la vue (limité à 1 an)

Forfait optique comprenant le Ticket Modérateur et le dépassement d'honoraire optique - Montant maximum des montures pris en compte : 100€

(3) Excepté établissement médicaux-sociaux

(4) Excepté en psychiatrie, maison de repos, de convalescence, de rééducation, moyens et longs séjours

(5) Par année civile et par bénéficiaire sur présentation de la facture acquittée

(6) **Ostéopathie** : prise en charge uniquement des soins réalisés par des praticiens inscrits au fichier ADELI / **Acupuncture** : prise en charge uniquement des soins réalisés par des praticiens reconnus comme médecin selon l'art. L4111 du code de la santé publique.

\* **DPTAM**=Dispositif de pratique tarifaire maîtrisé(ancien CAS,OPTAM,OPTAM-CO).Il rassemble les dispositifs ayant pour objet la maîtrise des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés.La liste des médecins est consultable sur le site de l'assurance maladie (www.ameli.fr).

TM : Ticket Modérateur

TC: Tarif conventionnel RO

FR: Frais Réels

AMO:Assurance Maladie Obligatoire

Toutes les prestations sont versées dans la limite des dépenses engagées. Tous nos contrats sont des contrats "Responsables" selon les décrets n°2014-1374 du 18/01/2014 et n°2014-1025 du 08/09/2014  
Les taux s'entendent sur la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS) : taux en vigueur au 01/01/2019  
Pour les actes Hors Parcours de Soins Coordonné, le remboursement Mutuelle demeure inchangé, mais le taux de remboursement de la Sécurité Sociale peut être minoré.Période minimale d'adhésion : 1 an.

**TARIFICATION MENSUELLE - PAR PERSONNE COUVERTE**  
**GARANTIES FRAIS DE SANTE**  
**MA MUTUELLE DE VILLAGE - 2019**

	PREVENTION	SECURITE	SECURITE +	CONFORT	CONFORT +
<b>0 - 30 ans</b>	14.77 €	21.57 €	23.85 €	29.60 €	36.32 €
<b>31 - 50 ans</b>	24.74 €	37.08 €	41.22 €	50.77 €	59.41 €
<b>51 - 70 ans</b>	40.78 €	47.31 €	61.32 €	69.87€	76.72 €
<b>71 ans et +</b>	55.08 €	58.19 €	68.04 €	83.02 €	86.73 €

*Tarif mensuel par personne couverte – Gratuité au-delà du 2<sup>ème</sup> enfant*

*Les cotisations et prestations sont valables pour l'exercice 2019 – Une révision peut intervenir en cas de modification de la législation en vigueur ou autre*

**Tarifification Prévoyance Obligatoire**

**Inclusion Obsèques et Accident**

**titulaire**

**0,89 € TTC**

**conjoint et/ou enfants**

**0,55€ TTC**